



SÉANCE ORDINAIRE

DU 2 FÉVRIER 2026

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélard-Godbout lundi 2 février 2026 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Yvan Pettigrew

CONSEILLERS (ÈRES) : Guylaine Lavoie
Jonathan Rioux
François Potvin
Brenda Bélanger
Samuel Sirois (arrive à 19h33)
Alexandre Côté

tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur Yvan Pettigrew, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale et Madame Sophie Sirois, directrice générale adjointe sont aussi présentes.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-02-31

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 13 Divers demeurent ouverts.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
4. Lecture et adoption des comptes du mois payé et à payer
5. Chemin d'hiver
6. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
7. Attestation / Formation François Potvin
8. Appui aux producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
9. Résolution fermeture des services d'urgences
10. Représentante pour le Plan Climat à la MRC des Basques
11. Renouvellement carte de membre corporatif CAPAB
12. Pompier a- Rapport d'activité schéma couverture de risque incendie / année 5
13. Divers
 - a- Renouvellement adhésion URLS-BSL
 - b- Mobilisation – Projet de loi C-15
 - c- Programme d'aide à la voirie locale – Volet Double vocation
 - d- Correspondance



2026-02-32

14. Période de questions
 15. Levée de l'assemblée
-

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

Monsieur le conseiller Samuel Sirois prend son siège durant la lecture du procès-verbal. Il est maintenant 19h33.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2026-02-33

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à Saint-Éloi ce 2 février 2026.

Annie Roussel, Directrice générale/greffière trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2026-02-34

Il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 02-2026 des comptes payés soit accepté au montant de \$3 524.97 et que le bordereau numéro 02-2026 des comptes à payer soit accepté au montant de \$66 253.74 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

.....

Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté se retirent des discussions concernant le prochain point à l'ordre du jour qui est : Les chemins d'hiver. Étant donné qu'ils travaillent pour l'entrepreneur des chemins d'hiver, il a apparence de conflit d'intérêt.

.....

5. CHEMIN D'HIVER

Les membres du conseil discutent de l'entretien des chemins d'hiver, suite à la constatation qu'il y a certains citoyens qui poussent leur neige dans la rue, la directrice générale énonce le règlement #249 sur les nuisances à l'article 22 qui se lit comme suit :

ARTICLE 22 Neige / glace : Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou de déposer sur les rues ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace.

.....

Messieurs les conseillers Samuel Sirois et Alexandre Côté reprennent les discussions.

.....



6. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Directrice générale dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle tel que demandé selon l'article 938.1.2 du code municipal.

7. ATTESTATION / FORMATION FRANÇOIS POTVIN

La Directrice générale informe les membres du conseil que Monsieur le conseiller François Potvin a suivi les formations obligatoires «1-Éthique et déontologie en matière municipale (nouveau élu) 2-Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu » donné par la FQM en janvier 2026. Comme preuve à l'appui, une copie de ses attestations a été remis à la Directrice générale. La Directrice générale informe les élus que selon la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale art.15 : « *Tous les élus municipaux dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire en éthique, doit déclarer celle-ci au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil.* »

2026-02-35

8. APPUI AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRICOLES DU QUÉBEC (PPAQ)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a récemment annoncé la réduction de l'octroi de terres en érablières en forêt publique, passant de 2 000 hectares initialement convenus à seulement 1 000 hectares pour notre région du Bas Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision constitue une rupture unilatérale de l'entente de principe conclue le 22 mai 2025 entre le MRNF et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ), qui garantissait la mise en production de 2 000 hectares d'érablières en forêt publique dans notre région à moyen terme ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente s'inscrivait dans un engagement plus large du MRNF visant l'octroi d'une banque de 50 000 hectares d'érablières en forêt publique pour les vingt prochaines années, engagement essentiel pour le développement économique et la vitalité de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du nombre d'entailles et de surfaces en érablières en forêt publique engendre une perte estimée à près de 21,5 millions de dollars en investissements, ainsi que la mise en péril de dizaines de projets d'entreprises acéricoles, contribuant ainsi à la fragilisation de l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent, avec ses huit MRC, ses 695 entreprises acéricoles, ses plus de 2,3 millions d'entailles et sa production de 47,4 millions de livres de sirop d'érable, constitue une région de premier plan dans le secteur acéricole québécois, jouant un rôle crucial dans la vitalité économique et sociale de nos villages ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Éloi exprime son profond mécontentement face à la décision du MRNF de réduire la superficie d'érablières destinées aux projets acéricoles dans notre région, en rupture avec l'engagement de l'entente du 22 mai 2025 ;

QUE la municipalité demande au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de respecter intégralement l'entente de principe du 22 mai



2025, en octroyant les 2 000 hectares initialement prévus pour le développement de l'acériculture dans le Bas-Saint-Laurent ;

QUE la municipalité appuie les efforts des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et de l'ensemble des acteurs du secteur dans leur démarche de faire respecter cet engagement ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, à la ministre déléguée responsable des Forêts, ainsi qu'aux représentants municipaux et régionaux concernés.

9. RÉSOLUTION FERMETURE DES SERVICES D'URGENCES

2026-02-36

ATTENDU QUE le CISSS du Bas-Saint-Laurent et Santé Québec ont manifesté leur intention de restreindre ou de suspendre les services offerts à l'urgence de l'Hôpital de Trois-Pistoles ;

ATTENDU QUE toute réduction de ces services contribuerait à accentuer la dévitalisation d'un territoire déjà fragilisé, parmi les plus âgés et les plus défavorisés du Québec ;

ATTENDU QUE cette démarche ne bénéficie d'aucune acceptabilité sociale, la population s'étant exprimée massivement et clairement contre toute coupure ;

ATTENDU QUE le gouvernement en place ne dispose d'aucune légitimité démocratique pour imposer de telles mesures alors que des élections générales doivent se tenir à l'automne prochain ;

ATTENDU QUE l'incertitude entretenue par Santé Québec et le CISSS du Bas-Saint-Laurent quant à leurs intentions, nuit gravement à l'attraction et à la rétention de nouvelles ressources professionnelles essentielles au bon fonctionnement de l'établissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Éloi exige que Santé Québec et le CISSS du Bas-Saint-Laurent mettent fin immédiatement à toute procédure, démarche ou projet pouvant mener à la réduction, la limitation ou l'abolition des services d'urgence à l'Hôpital de Trois-Pistoles / Les Basques.

10. REPRÉSENTANTE POUR LE PLAN CLIMAT À LA MRC DES BASQUES

2026-02-37

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est responsable de la mise en oeuvre de la sous-action 4.2.1.2a du Plan de mise en oeuvre (PMO) du Plan pour une économie verte 2023 (PEV 2030) visant à accélérer la transition climatique locale, laquelle vise l'élaboration de plans climat par le monde municipal, l'accompagnement et le partage d'expertise ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC les Basques (ci-après la « MRC ») à signer, le 13 décembre 2023, la convention d'aide financière pour accélérer la transition climatique locale (ARCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan pour un montant maximal de 1 042 649 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret numéro 227-2024 du 7 février 2024, la ministre a été autorisée à verser une aide financière d'un montant maximal de 1 042 649 \$ à la MRC, au cours de l'exercice



financier 2023-2024, pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan ;
CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de la MRC doit établir dans le plan d'action du Plan climat des cibles, des actions et des mesures réduisant les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités de la MRC doit dans le plan d'action du Plan climat établir des cibles, des actions et des mesures afin de s'adapter aux changements climatiques à l'échelle de son territoire ;

POUR CES RAISONS :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Éloi nomme Madame la conseillère Brenda Bélanger à titre de représentante de la municipalité au Plan climat de la MRC des Basques ;

QUE Madame la conseillère Brenda Bélanger soit autorisée à représenter la municipalité, à participer activement aux rencontres du processus de consultation et de concertation du Plan climat de la MRC, à transmettre l'information pertinente au conseil municipal et à collaborer aux démarches et actions découlant du Plan climat ;

QUE les frais de déplacement reliés à ces rencontres soient autorisés par le conseil ;

QUE la présente résolution prenne effet à compter de son adoption et soit transmise à la MRC des Basques.

.....
2026-02-38

11. RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE CORPORATIF CAPAB

Reçu du Centre d'Aide aux Proches Aidants des Basques (CAPAB) une lettre nous demandant de renouveler notre carte de membre corporatif pour l'année 2026-2027. Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi renouvelle sa carte de membre corporatif pour l'année 2026-2027 au CAPAB pour un montant de 75\$.

.....
2026-02-39

12. POMPIER

A-RAPPORT D'ACTIVITÉ SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE INCENDIE / ANNÉE 5

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte le rapport annuel du schéma de couverture de risque en incendie l'an 5 déposé par le préventionniste et présenté par la Directrice générale.

.....
2026-02-40

13. DIVERS

A- RENOUVELLEMENT ADHÉSION URLs-BSL

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Potvin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi adhère à Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent (URLS) au coût de 90\$ pour 2026-2027.



2026-02-41

B- MOBILISATION – PROJET DE LOI C-15

Attendu que le gouvernement fédéral veut proposer des modifications à la Loi sur la Société canadienne des postes dans le projet de loi C-15 en abrogeant les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi ;

Attendu que le gouvernement en adoptant ces modifications mettrait en péril les services de bibliothèque que nous offrons aux Canadiens et aux Canadiennes vivant dans un contexte rural au Québec ;

Attendu que les membres du Réseau BIBLIO Québec desservent des communautés de petite taille, où la culture est moins accessible que dans les grands centres ;

Attendu que le Réseau BIBLIO contribue à améliorer la littératie au Québec et aide les jeunes à découvrir le monde par le biais des livres ;

Attendu que les missions de leur organisme sont nombreuses, mais visent toutes le même objectif : connecter toutes les communautés ;

Attendu que l'affaiblissement de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque dont le Réseau BIBLIO bénéficie actuellement compromettrait sérieusement leur capacité à remplir leur mission ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi estime que la révocation de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque pourrait causer des coûts supplémentaires de près de 2,5 M \$ annuellement. Un choc financier impossible à encaisser dans un milieu rural sans diminuer drastiquement les services à nos usagers ;

Attendu que le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux représentent plus de 750 bibliothèques, majoritairement en contexte rural ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande au ministre fédéral, M. Joël Lightbound de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes. Il en va de l'avenir de nos bibliothèques rurales, de la vitalité culturelle de nos régions et de l'intérêt général du public. Le prêt entre bibliothèques est un élément essentiel du fonctionnement de nos bibliothèques. La mesure actuelle n'est donc pas à nos yeux un privilège sectoriel, mais bien un puissant outil de politique publique.

C- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION

La directrice générale informe les membres du conseil d'une correspondance datée du 29 janvier 2026 du Ministre des Transports et de la Mobilité durable M. Jonatan Julien nous informant de l'obtention d'une aide financière maximale de 11 080\$ pour le programme d'aide à la voirie locale volet Double vocation.

D- CORRESPONDANCE

- Il y aura une rencontre sur la Sécurité Civile par Team, lundi le 23 mars 2026 pour le conseil municipal.
- Il y aura une rencontre avec M. Yves Lebel, attaché politique de la Ministre Madame Amélie Dionne, jeudi le 5 février 2026 avec Monsieur le maire et les membres du conseil.
- Reçu un courriel pour informer que les inscriptions pour le service de garde sont en cours et qu'à ce jour, il y a 8 inscriptions régulières et 2 sporadiques. Le tout s'annonce bien pour le service de garde.



2026-02-42

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées :

- Une question concernant la publication du document de la gestion contractuelle, la direction informe que le document sera à la disposition des citoyens pour consultation au bureau municipal.
- Une question concernant les dépôts de neige sur la voie publique.
- Une question concernant la période de question.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h17.

Yvan Pettigrew, maire
Yvan Pettigrew, maire

Annie Roussel, directrice générale
Annie Roussel, directrice générale

Je, Yvan Pettigrew, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.